

# Première Synthèses

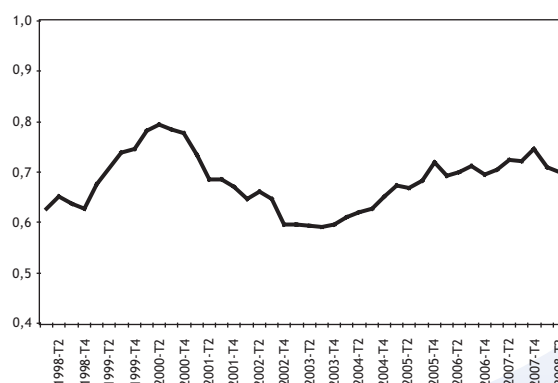
## Informations

### LES TENSIONS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL AU DEUXIÈME TRIMESTRE 2008

Au deuxième trimestre 2008, les offres d'emploi collectées par l'ANPE auprès des employeurs augmentent très légèrement après avoir enregistré une baisse marquée au premier trimestre (+0,5 % au deuxième trimestre après -3,3 % au premier trimestre en données corrigées des variations saisonnières). Le nombre de demandes d'emploi enregistrées augmente au deuxième trimestre de +1,3 % après +1,6 % au premier trimestre. L'indicateur des tensions sur le marché du travail, qui rapporte les offres aux demandes d'emploi, **diminue** de ce fait au **deuxième trimestre 2008** mais moins qu'au premier trimestre (-1,3 % contre -3,9 % respectivement). En parallèle, l'écoulement des demandes d'emploi s'oriente à la baisse depuis le premier trimestre 2008 alors qu'il n'avait pas cessé d'augmenter depuis fin 2004 dans la plupart des domaines professionnels.

Pour le domaine professionnel du **bâtiment et des travaux publics**, les tensions sur le marché du travail continuent à diminuer de manière importante au deuxième trimestre 2008 (-6,4 % en données corrigées des variations saisonnières par rapport au trimestre précédent et -15,9 % sur un an). Dans ces professions, l'indicateur des tensions sur le marché du travail est même devenu inférieur à sa moyenne de longue période (0,64 ce trimestre contre 0,74 en moyenne sur la période allant du premier trimestre 1998 au deuxième trimestre 2008). Il est également inférieur à la moyenne d'ensemble des familles professionnelles étudiées (0,64 contre 0,70 au deuxième trimestre 2008). Sur un an, la diminution est particulièrement marquée pour les ouvriers qualifiés des travaux publics, du béton et de l'extraction, pour les conducteurs d'engins, ainsi que pour les ouvriers qualifiés du gros œuvre du bâtiment mais elle touche toutes les familles professionnelles de ce niveau. Malgré ce mouvement de baisse, les tensions restent supérieures à la moyenne de longue période pour les familles

Graphique 1  
Offres sur demandes enregistrées à l'Anpe  
(séries trimestrielles, ratio CVS)



De 1998 à 2000 les tensions sur le marché du travail s'étaient fortement accrues. Après une baisse en 2001 et 2002, le ratio des offres sur les demandes enregistrées a augmenté tendanciellement du début 2003 à la fin 2007. Cet indicateur a en revanche diminué de -6,3 % au cours du premier semestre 2008.

Champ : France métropolitaine pour les 73 familles professionnelles retenues (voir encadré page 5).

Source : Données marché du travail Anpe-Dares, traitement Dares.

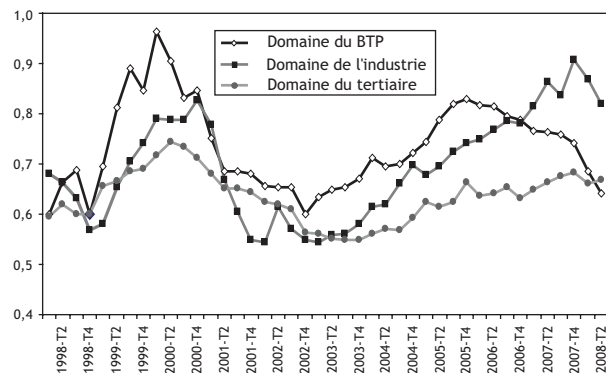
professionnelles des « **techniciens et agents de maîtrise du bâtiment et des travaux publics** » et des « **cadres du bâtiment et des travaux publics** ».

Les tensions sur le marché du travail diminuent fortement ce trimestre dans l'ensemble des domaines professionnels **industriels** (-5,7 % en CVS par rapport au trimestre précédent) à l'exception des **ingénieurs et cadres de l'industrie** (+0,5 %). Sur un an, le ratio des tensions dans l'industrie diminue également (-5,1 %), sauf dans le domaine de **l'électricité et de l'électronique** (+14,4 %) et pour les **ingénieurs et cadres de l'industrie** (+13,5 %). Au total les domaines industriels, excepté les industries de process, ont cependant un indicateur des tensions encore nettement plus élevé au deuxième trimestre 2008 que la moyenne de longue période (0,82 contre 0,69 pour l'ensemble des professions de type industriel). C'est particulièrement le cas pour les « **ouvriers qualifiés et les techniciens de l'électricité et de l'électronique** », les « **ouvriers qualifiés travaillant par enlèvement ou formage du métal** », les « **techniciens, agents de maîtrise des industries mécaniques** » et enfin les « **techniciens, agents de maîtrise de la maintenance et de l'organisation** ».

Pour les professions du **tertiaire**, les tensions entre offres et demandes d'emploi augmentent alors qu'elles ont diminué au premier trimestre (+1,2 % ce trimestre après -3,4 % au premier trimestre). Elles ne diminuent que dans le domaine des transports, de la logistique et du tourisme. On note en particulier une hausse dans le domaine de **l'informatique** où les tensions sur le marché du travail étaient déjà fortes. le ratio des tensions est supérieur à sa moyenne de longue période en particulier pour les familles professionnelles des « **agents d'exploitation des transports** », des « **ingénieurs de l'informatique** », des « **employés et techniciens des assurances** », des « **attachés commerciaux et représentants** » ainsi que des « **maîtrises de magasins et intermédiaires du commerce** », des « **cuisiniers** », des « **employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie et de la restauration** » et enfin des « **infirmiers** » dont l'indicateur des tensions progresse de 16,3 % en un an.

Nazih TABET, Xavier VINEY (Dares).

Graphique 2  
Offres sur demandes enregistrées  
par grands domaines professionnels  
(séries trimestrielles, ratio CVS)



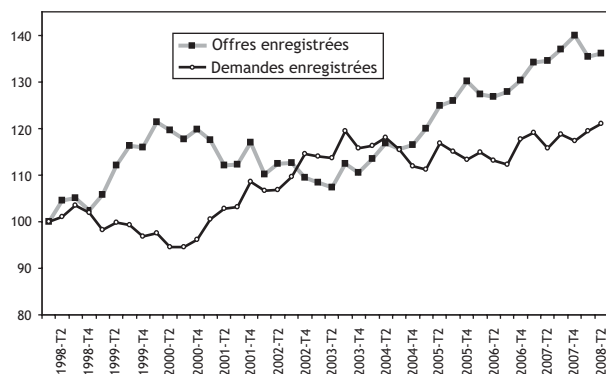
Au premier semestre 2008, l'indicateur de tensions sur le marché du travail a sensiblement diminué dans les grands domaines du BTP et de l'industrie. Dans le domaine de tertiaire, le recul marqué du premier trimestre (-3,4 %) a été suivi d'une légère hausse au deuxième trimestre (+1,2 %). Au total, sur l'ensemble du semestre, l'indicateur de tension a diminué de -2,2 %.

Au deuxième trimestre 2008, l'indicateur des tensions dans le BTP devient inférieur à celui des domaines de l'industrie et du tertiaire, ce qui ne s'était jamais produit depuis 1998.

Champ : France métropolitaine pour les 73 familles professionnelles retenues (voir encadré page 5).

Source : Données marché du travail Anpe-Dares, traitement Dares.

Graphique 3  
Offres et demandes enregistrées  
(séries trimestrielles CVS, indice base 100 au 1<sup>er</sup> trimestre 1998)

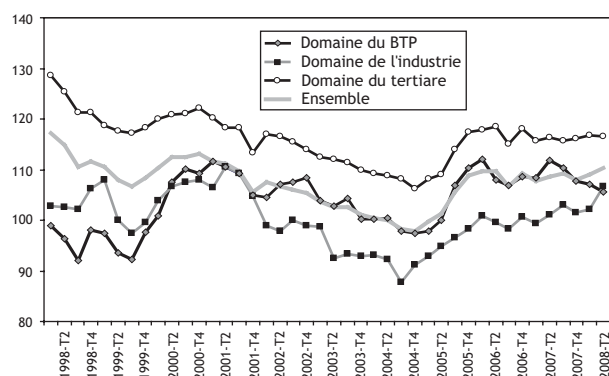


De la mi-2003 à la fin 2007, les offres déposées par les employeurs à l'Anpe ont augmenté, alors que les flux de demandes enregistrées chaque trimestre sont restés, en tendance, assez stables. De ce fait, les tensions sur le marché du travail se sont accrues globalement sur cette période. Toutefois, au premier semestre 2008, le nombre d'offres d'emploi enregistrées à l'Anpe s'est replié par rapport au niveau atteint au quatrième trimestre 2007 (-2,7 % en CVS), tandis que les demandes enregistrées poursuivaient leur tendance à la hausse (+3,2 %). Ainsi, l'indicateur des tensions a baissé de -6,3 % sur les 6 premiers mois de l'année 2008.

Champ : France métropolitaine pour les 73 familles professionnelles retenues (voir encadré page 5).

Source : Données marché du travail Anpe-Dares, traitement Dares.

**Graphique 4**  
Part des offres sur contrat à durée indéterminée ou sur contrat de plus de six mois dans l'ensemble des offres enregistrées par grands domaines professionnels (séries trimestrielles, ratio CVS)

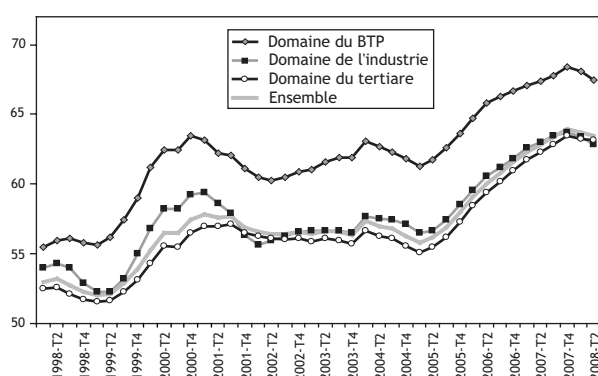


Au deuxième trimestre 2008, la part des offres d'emploi sur contrat à durée indéterminée ou sur contrat de plus de 6 mois est en légère hausse pour le deuxième trimestre consécutif. Cette hausse concerne surtout le domaine de l'industrie tandis que cette part d'offres d'emploi sur CDI ou sur contrat de plus de 6 mois diminue dans le BTP et reste stable dans le tertiaire.

Champ : France métropolitaine pour les 73 familles professionnelles retenues (voir encadré page 5).

Source : Données marché du travail Anpe-Dares, traitement Dares.

**Graphique 5**  
Taux d'écoulement des demandes d'emploi par grands domaines professionnels (séries trimestrielles, ratio CVS)



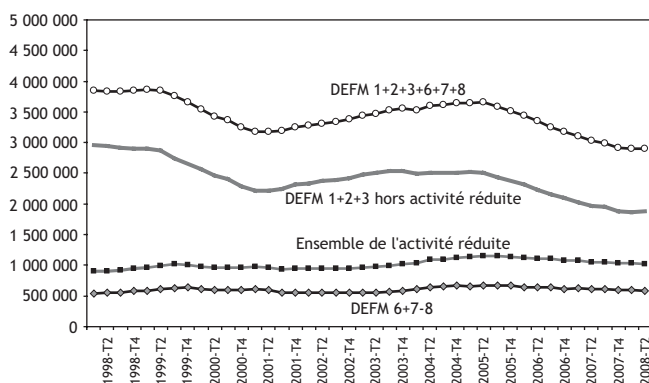
Après une période de stabilité relative de 2002 à 2004, les taux d'écoulement des demandes d'emploi ont progressé continuellement dans tous les grands domaines professionnels jusqu'à la fin 2007. Aux deux premiers trimestres 2008, le taux d'écoulement diminue légèrement par rapport au quatrième trimestre 2007 dans l'ensemble des grands domaines professionnels.

Le taux d'écoulement des demandes d'emploi est plus important dans le BTP que dans l'industrie et le tertiaire.

Champ : France métropolitaine pour les 73 familles professionnelles retenues (voir encadré page 5).

Source : Données marché du travail Anpe-Dares, traitement Dares.

**Graphique 6**  
Demandeurs d'emploi selon les catégories (séries trimestrielles CVS)



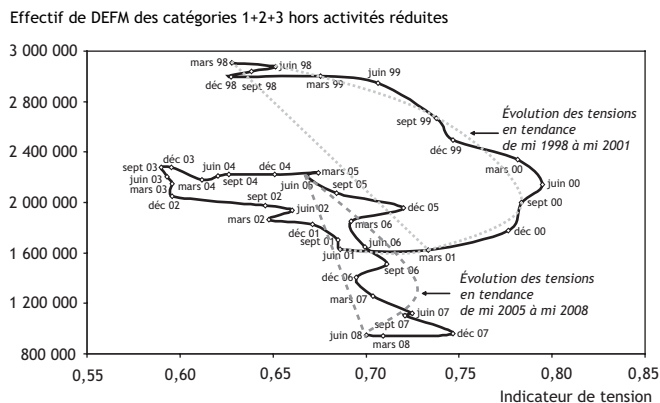
Sur le champ des 73 familles professionnelles retenues dans la mesure des tensions sur le marché du travail (voir Définitions, nomenclatures, sources et indicateurs page 5), le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie 1, 2 et 3, hors activité réduite, a très légèrement augmenté au deuxième trimestre 2008 alors qu'il n'avait jamais cessé de décroître depuis le deuxième trimestre 2005 (+0,2 % sur le trimestre en données corrigées des variations saisonnières).

Cette évolution est proche de celle de l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégorie 1, 2, 3 hors activité réduite, toutes familles professionnelles confondues (-0,2 % au deuxième trimestre 2008).

Champ : France métropolitaine pour les 73 familles professionnelles retenues (voir encadré page 5).

Source : Données marché du travail Anpe-Dares, traitement Dares.

**Graphique 7**  
Nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois des catégories 1+2+3 hors activité réduite et indicateur des tensions (séries trimestrielles, taux CVS)

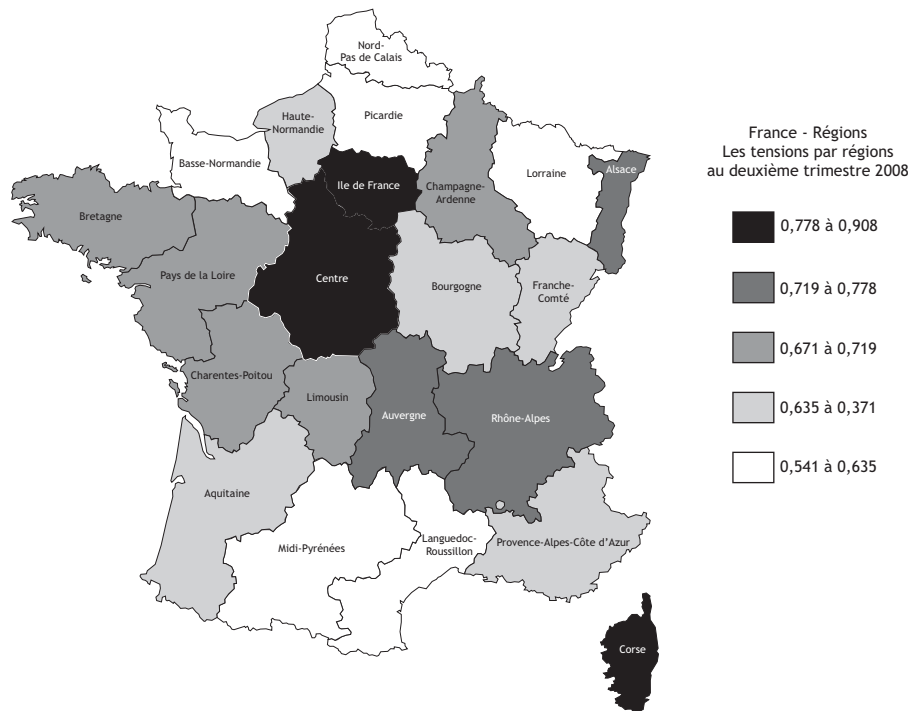


Avec la baisse du nombre de demandeurs d'emploi depuis mi 2005, on aurait pu s'attendre à une montée des tensions comme ce fut le cas à la fin des années 1990. Entre mars 1998 et mars 2001, la baisse du nombre de DEFM hors activité réduite (-25,1 %) s'était traduite par une hausse de l'indicateur de tensions (offres sur demandes d'emploi) de +17 %. Entre juin 2005 et juin 2008, une baisse comparable du nombre de DEFM hors activité réduite (-25,2 %) est concomitante avec une montée du ratio des tensions de +5 % seulement. Les relations entre tensions sur le marché du travail et nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois hors activité réduite ont donc changé entre ces deux périodes.

Champ : France métropolitaine pour les 73 familles professionnelles retenues (voir encadré page 5).

Source : Données marché du travail Anpe-Dares, traitement Dares.

Les tensions sur le marché du travail au 2<sup>ème</sup> trimestre 2008 selon les régions

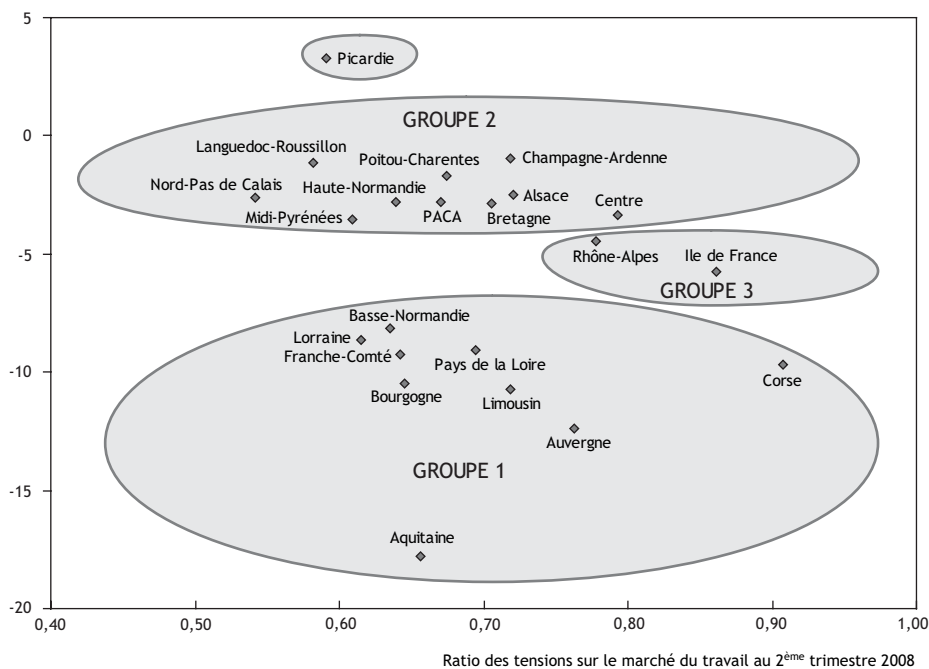


Les régions où le ratio des tensions sur le marché du travail est le plus élevé au deuxième trimestre 2008 sont l'Île-de-France, le Centre et la Corse, suivie par l'Auvergne et Rhône-Alpes et l'Alsace. Celles où le rapport entre les offres d'emploi et les demandes d'emploi enregistrées du trimestre est le plus faible sont situées soit au nord de la France (Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Lorraine, Basse Normandie), soit au sud (Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées).

Ces écarts s'expliquent en grande partie par les poids relatifs des familles professionnelles différents dans chaque région et non à des tensions par familles professionnelles, différentes selon les régions.

L'évolution des tensions sur le marché du travail par région de fin 2007 à mi 2008 selon leur niveau au 2<sup>ème</sup> trimestre 2008

Évolution des tensions entre fin 2007 et mi-2008



Seule la Picardie connaît des tensions sur le marché du travail plus importantes au deuxième trimestre 2008 qu'au 4<sup>ème</sup> trimestre 2007. Pour toutes les autres régions les tensions se sont orientées à la baisse au cours des six derniers mois. Cette baisse a été importante pour les régions du groupe 1 : Aquitaine, Auvergne, Limousin, Bourgogne, Corse, Franche-Comté, Pays de la Loire, Lorraine et Basse-Normandie plutôt faible pour le groupe 2 : Champagne-Ardenne, Languedoc-Roussillon, Poitou-Charente, Haute-Normandie, Alsace, Midi-Pyrénées, PACA, Bretagne, Centre, Nord-Pas de Calais et enfin d'ampleur intermédiaire pour l'Île-de-France et Rhône-Alpes.

## Définitions, nomenclatures, sources et indicateurs

### Familles et domaines professionnels (FAP-2003)

Afin d'analyser simultanément les données de l'emploi et du chômage par métier, la Dares a créé une nomenclature spécifique : les familles professionnelles (FAP). Cette nomenclature rapproche le ROME « Répertoire opérationnel des métiers et des emplois », utilisé par l'ANPE pour classer les offres et les demandes d'emploi, des PCS « professions et catégories socioprofessionnelles », nomenclature utilisée par l'Insee dans ses enquêtes. Les métiers sont ainsi regroupés en 86 familles professionnelles, elles-mêmes rassemblées dans 22 domaines professionnels.

Dans cette publication, 13 familles professionnelles ne sont pas prises en compte car les données ANPE y sont peu significatives : les agriculteurs-éleveurs, les artisans, les dirigeants d'entreprises, les cinq familles professionnelles de la fonction publique, les patrons d'hôtels-café-restaurants, les médecins, les enseignants et formateurs ainsi que les professionnels de la politique et le clergé. Les domaines professionnels pris en compte sont aussi regroupés en quatre grandes catégories : l'**agriculture** (A), le **bâtiment** (B), **Industrie** (C, D, E, F, G, H) et le **tertiaire** qui rassemble les autres domaines professionnels.

• Pour plus de détails se reporter au site internet du ministère du Travail :

<http://www.travail.gouv.fr> (rubrique statistiques / Métiers et qualifications)

### Les sources

#### • L'enquête Emploi de l'Insee

L'enquête Emploi est réalisée chaque trimestre par l'Insee auprès des individus de 15 ans ou plus dans 35 000 ménages.

• Voir la présentation détaillée sur le site internet de l'Insee : <http://www.insee.fr>

#### • Les statistiques mensuelles du marché du travail (ANPE)

À partir des fichiers de gestion de l'ANPE, ces statistiques portent sur les demandes et les offres d'emploi. Elles comptabilisent les stocks en fin de mois et les flux du mois : inscriptions et sorties des listes pour les demandes, enregistrements et sorties pour les offres. Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) sont classés en catégories selon le type d'emploi recherché et la pratique d'une « activité réduite » au cours du mois écoulé.

La catégorie 1 correspond aux demandeurs qui n'ont pas exercé une activité de plus de 78 heures dans le mois et recherchent un emploi à temps plein et à durée indéterminée. Les personnes classées catégories 2 et 3 ont les mêmes caractéristiques que la catégorie 1 mais recherchent un emploi à temps partiel (catégorie 2) ou à durée déterminée, temporaire ou saisonnier (catégorie 3). Les catégories 6, 7, 8 sont les homologues des catégories 1, 2, 3 pour les demandeurs exerçant une activité réduite de plus de 78 heures dans le mois. Les DEFM de catégorie 1, 2, 3, 6, 7, 8 regroupent tous les demandeurs d'emploi soumis à des obligations de recherche qui ont pu ou non avoir une activité réduite de plus ou moins de 78 heures au cours du mois écoulé.

• Pour plus de détails se reporter au site internet du ministère du Travail : <http://www.travail.gouv.fr> (rubrique statistiques / Chômage)

Se reporter également au site internet de l'ANPE : <http://www.anpe.fr>

### Les indicateurs

L'**emploi** : nombre de personnes en emploi au sens du Bureau international du travail, en moyenne sur l'année (source : enquête Emploi de l'Insee).

Le **taux de demande d'emploi** est un indicateur de chômage par famille professionnelle. C'est le ratio des DEFM 1+2+3 hors activité réduite sur la somme de l'emploi et des DEFM 1+2+3 hors activité réduite. Il est calculé en moyenne annuelle.

**Évolution du stock de demandes** : taux d'évolution sur un an du nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM 1+2+3).

Le **taux d'écoulement des demandes** mesure l'importance des sorties des listes de demandeurs d'emploi. Une valeur élevée de ce taux indique qu'une forte proportion des demandeurs d'emploi présents un an avant et de ceux entrés dans l'année est sortie des listes dans les douze mois. Cet indicateur est le complément à 100 du ratio qui rapporte les demandes d'emplois présentes à la fin du trimestre aux demandes d'emplois du même trimestre de l'année antérieure additionnées du flux de demandes d'emploi enregistrées dans l'année.

Il est calculé sur l'ensemble des DEFM des catégories 1, 2, 3, 6, 7, 8.

**La part des contrats (CDI ou CDD) de plus de six mois parmi les offres enregistrées du trimestre** permet d'apprécier la qualité des offres confiées par les entreprises à l'ANPE selon les familles professionnelles.

**Évolution des flux d'offres** enregistrées par l'ANPE au cours des trois derniers mois. Pour apprécier l'évolution de ces flux par rapport au trimestre précédent, la série est corrigée des variations saisonnières.

**Évolution des flux de demandes** enregistrées par l'ANPE aux cours des trois derniers mois. Pour apprécier l'évolution de ces flux par rapport au trimestre précédent, la série est corrigée des variations saisonnières.

**Offres sur demandes enregistrées** : ratio du flux d'offres enregistrées durant les trois derniers mois aux demandes enregistrées durant la même période. Ces données sont corrigées des variations saisonnières et comparées à celles du trimestre précédent. Elles sont également comparées à celles du même trimestre de l'année précédente. La comparaison du niveau de ce ratio entre familles professionnelles n'est pas aisée car, selon les métiers, les modes de recrutement et le recours à des offres d'emploi déposées à l'ANPE diffèrent.

Les principaux sigles utilisés : DEFM = Demandes d'emploi en fin de mois DEE = Demandes d'emploi enregistrées  
CDI = Contrat à durée indéterminée CDD = Contrat à durée déterminée  
Séries CVS = Séries corrigées des variations saisonnières

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont éditées par le Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et le Ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité

Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES), 39-43, quai André Citroën, 75902 Paris Cedex 15.

[www.travail.gouv.fr](http://www.travail.gouv.fr) (Rubrique Études, Recherche, Statistique de la DARES)

Directeur de la publication : Antoine Magnier.

Téléphone Publications : 01.44.38.22. (60 ou 61) Documentation : 01.44.38.23. (12 ou 14) / Télécopie : 01.44.38.24.43

Réponse à la demande : 01.44.38.23.89 / e-mail : [dares.communication@dares.travail.gouv.fr](mailto:dares.communication@dares.travail.gouv.fr)

Rédactrice en chef : Alice Guerber-Cahuzac. Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton.

Maquettistes : Daniel Lepesant, Guy Barbut, Thierry Duret.

Conception graphique : Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi

et Ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité. Reprographie : DAGEMO.

Abonnements : [dares.communication@dares.travail.gouv.fr](mailto:dares.communication@dares.travail.gouv.fr)

Publicité : Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et Ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité.

Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.

Familles et domaines professionnels *	Emploi en 2007 (moyenne annuelle en milliers)	Taux moyen de demandes d'emploi en 2007 (en %)	Évolution du stock de DEFM 1, 2 et 3 sur un an (en %)	Taux d'écoulement des demandes sur 1 an (CVS, %)	Contrats de plus de 6 mois parmi les offres du trimestre (CVS, %)	Évolution trimestrielle des flux d'offres (CVS, %)	Évolution trimestrielle des flux de demandes (CVS, %)	Offres sur demandes enregistrées (séries CVS)		
								au 2 <sup>ème</sup> trimestre 2008	par rapport au trimestre précédent (%)	par rapport à l'année précédente (%)
<b>A Agriculture, marine, pêche</b>	<b>370</b>	<b>13,6</b>	<b>-1,2</b>	<b>63,0</b>	<b>13,0</b>	<b>-8,6</b>	<b>1,6</b>	<b>1,28</b>	<b>-10,0</b>	<b>-25,1</b>
A10 Maraîchers, jardiniers, viticulteurs	298	14,9	-0,6	62,3	11,6	-8,8	1,9	1,40	-10,1	-26,4
A20 Techniciens et cadres de l'agriculture	49	6,9	-8,8	69,0	57,4	10,1	-3,1	0,39	13,3	17,6
A30 Marins, pêcheurs	24	9,5	-4,6	70,5	27,8	-21,5	3,9	0,41	-25,6	0,8
<b>B Bâtiment, travaux publics</b>	<b>1 743</b>	<b>8,2</b>	<b>5,6</b>	<b>67,4</b>	<b>42,8</b>	<b>-0,1</b>	<b>5,7</b>	<b>0,64</b>	<b>-6,4</b>	<b>-15,9</b>
B00 Ouvriers non qualifiés du gros oeuvre du bâtiment, des travaux publics et de l'extraction	201	15,0	10,7	68,6	31,3	2,6	7,4	0,47	-5,0	-14,3
B10 Ouvriers qualifiés des travaux publics, du béton et de l'extraction	97	3,1	24,5	61,0	36,8	-0,3	11,3	0,99	-13,4	-30,8
B20 Ouvriers qualifiés du gros oeuvre du bâtiment	300	5,6	7,9	68,3	41,7	-1,9	7,8	0,77	-10,2	-21,6
B30 Ouvriers non qualifiés du bâtiment, second oeuvre	120	18,6	1,2	68,5	40,8	4,2	4,9	0,40	-0,9	-6,5
B40 Ouvriers qualifiés du bâtiment, second oeuvre	580	7,7	1,8	67,3	39,9	-1,4	5,0	0,68	-8,2	-13,4
B50 Conducteurs d'engins du bâtiment et des travaux publics	80	8,5	17,6	61,2	27,9	-6,5	5,9	0,59	-14,4	-30,1
B60 Techniciens et agents de maîtrise du bâtiment et des travaux publics	250	4,1	2,0	66,7	67,9	0,4	2,1	1,38	-1,8	-13,1
B70 Cadres du bâtiment et des travaux publics	115	3,7	0,6	67,5	88,1	-1,9	1,2	1,04	-3,1	-17,6
<b>C Électricité, électronique</b>	<b>251</b>	<b>4,7</b>	<b>-11,9</b>	<b>62,2</b>	<b>43,0</b>	<b>0,3</b>	<b>1,3</b>	<b>1,18</b>	<b>-2,0</b>	<b>14,4</b>
C00 Ouvriers non qualifiés de l'électricité et de l'électronique	46	5,5	-6,2	60,8	24,5	-3,7	7,1	0,72	-10,3	-1,5
C10 Ouvriers qualifiés de l'électricité et de l'électronique	91	7,0	-12,7	60,7	36,5	-0,8	0,0	1,11	0,4	12,4
C20 Techniciens et agents de maîtrise de l'électricité et de l'électronique	114	2,5	-15,2	67,0	58,4	5,4	-0,4	1,80	3,8	29,6
<b>D Mécanique, travail des métaux</b>	<b>904</b>	<b>6,9</b>	<b>-0,9</b>	<b>63,6</b>	<b>36,6</b>	<b>-2,1</b>	<b>5,1</b>	<b>0,88</b>	<b>-8,3</b>	<b>-3,0</b>
D00 Ouvriers non qualifiés travaillant par enlèvement ou formage de métal	54	16,4	1,0	63,0	28,2	-10,0	4,9	0,64	-16,1	-9,1
D10 Ouvriers qualifiés travaillant par enlèvement de métal	139	6,3	0,0	62,9	46,8	0,9	6,1	1,12	-4,2	-6,5
D20 Ouvriers qualifiés travaillant par formage de métal	157	5,6	-1,5	64,8	32,8	-3,5	4,4	1,15	-6,9	-7,1
D30 Ouvriers non qualifiés de la mécanique	161	11,7	0,6	64,9	28,2	-2,8	6,3	0,58	-8,8	6,5
D40 Ouvriers qualifiés de la mécanique	109	9,1	1,1	59,4	29,5	-3,9	7,3	0,97	-12,0	-7,1
D60 Techniciens, agents de maîtrise des industries mécaniques	285	1,9	-15,2	68,1	57,9	-2,5	-5,1	1,58	4,4	15,7
<b>E Industries de process</b>	<b>1 004</b>	<b>5,3</b>	<b>5,5</b>	<b>57,6</b>	<b>24,6</b>	<b>-4,8</b>	<b>3,3</b>	<b>0,70</b>	<b>-10,1</b>	<b>-17,0</b>
E00 Ouvriers non qualifiés des industries de process	374	9,3	8,1	55,7	14,1	-12,0	3,4	0,65	-17,3	-26,8
E10 Ouvriers qualifiés des industries de process	472	2,4	1,1	59,2	34,5	12,6	3,9	0,99	8,0	0,2
E20 Techniciens, agents de maîtrise des industries de process	157	3,7	-4,8	66,1	63,2	11,3	-2,7	0,65	15,0	20,0
<b>F Matériaux souples, bois, industries graphiques</b>	<b>292</b>	<b>11,2</b>	<b>-10,6</b>	<b>63,5</b>	<b>45,2</b>	<b>-1,7</b>	<b>-0,4</b>	<b>0,57</b>	<b>-0,3</b>	<b>-8,0</b>
F00 Ouvriers non qualifiés du textile et du cuir	35	15,1	-15,2	62,9	24,3	-2,5	0,5	0,57	-3,4	-8,2
F10 Ouvriers qualifiés du textile et du cuir	64	15,5	-15,6	60,6	39,8	0,5	-3,8	0,39	8,0	-12,5
F20 Ouvriers non qualifiés du bois et de l'ameublement	22	13,8	-2,8	68,6	44,8	-7,7	3,1	0,60	-10,9	-13,2
F30 Ouvriers qualifiés du bois et de l'ameublement	49	13,9	-2,2	67,0	49,0	2,8	2,3	0,64	-0,8	-9,8
F40 Ouvriers des industries graphiques	85	5,8	-12,0	59,5	49,5	-5,0	-6,3	0,69	1,0	0,7
F50 Techniciens, agents de maîtrise des matériaux souples, du bois et des industries graphiques	37	5,5	-7,6	62,3	73,2	-8,1	-2,1	0,58	-6,3	-4,2
<b>G Maintenance</b>	<b>977</b>	<b>4,7</b>	<b>-6,1</b>	<b>67,1</b>	<b>63,8</b>	<b>-0,2</b>	<b>2,7</b>	<b>0,97</b>	<b>-2,9</b>	<b>-2,3</b>
G00 Ouvriers qualifiés de la maintenance	245	6,3	-6,5	64,2	49,8	0,0	3,2	0,87	-1,4	-6,6
G01 Ouvriers de la réparation automobile	214	5,6	-8,8	71,0	64,8	-0,7	2,2	0,95	-3,9	1,9
G10 Techniciens, agents de maîtrise de la maintenance et de l'organisation	518	3,5	-4,0	66,9	71,6	-0,2	1,7	1,06	-2,8	-2,6
<b>H Ingénieurs, cadres de l'industrie</b>	<b>293</b>	<b>3,0</b>	<b>-13,1</b>	<b>65,6</b>	<b>82,9</b>	<b>1,0</b>	<b>1,0</b>	<b>0,53</b>	<b>0,5</b>	<b>13,5</b>
H00 Ingénieurs et cadres techniques de l'industrie	293	3,0	-13,1	65,6	82,9	1,0	1,0	0,53	0,5	13,5
<b>J Transports, logistique et tourisme</b>	<b>1 937</b>	<b>9,2</b>	<b>-0,5</b>	<b>63,1</b>	<b>39,9</b>	<b>-4,2</b>	<b>2,7</b>	<b>0,64</b>	<b>-7,3</b>	<b>-8,7</b>
J00 Ouvriers non qualifiés de la manutention	364	12,2	1,6	63,5	21,8	-1,8	4,2	0,53	-6,8	-9,2
J10 Ouvriers qualifiés de la manutention	485	9,3	3,7	59,3	32,0	-1,3	3,5	0,56	-4,6	-8,6
J30 Conducteurs de véhicules	786	8,4	-3,0	64,7	48,2	-8,1	2,3	0,80	-9,3	-10,1
J40 Agents d'exploitation des transports	75	7,0	-7,6	65,0	64,5	3,7	-0,4	1,06	1,5	11,7
J50 Agents admin. et commerciaux des transports et du tourisme	161	8,3	-5,5	65,7	54,8	-7,9	-2,1	0,46	-5,4	-4,5
J60 Cadres des transports, de la logistique et navigants de l'aviation	66	4,9	-11,4	65,2	91,0	8,2	-3,8	0,40	16,1	10,2
<b>L Gestion, administration des entreprises</b>	<b>2 648</b>	<b>9,3</b>	<b>-7,0</b>	<b>61,9</b>	<b>49,2</b>	<b>3,7</b>	<b>-0,8</b>	<b>0,63</b>	<b>3,8</b>	<b>2,9</b>
L00 Secrétaires	531	16,3	-7,1	61,8	55,3	3,4	-1,5	0,46	4,9	3,1
L10 Employés de la comptabilité	427	1,9	-14,2	65,1	60,4	3,8	-0,8	0,94	3,8	15,8
L20 Employés administratifs d'entreprise	563	14,2	-5,4	60,8	34,1	3,6	0,0	0,89	2,2	-4,1
L30 Secrétaires de direction	95	19,9	-8,4	62,6	66,3	1,9	-0,3	0,44	1,9	11,5
L40 Techniciens des services administratifs, comptables et financiers	466	1,4	-11,2	63,9	66,9	5,8	0,0	0,96	5,0	18,2
L50 Cadres administratifs, comptables et financiers	565	6,1	-7,6	63,6	76,1	4,6	-0,8	0,47	4,6	18,4
<b>M Informatique</b>	<b>469</b>	<b>6,6</b>	<b>-13,2</b>	<b>66,4</b>	<b>77,4</b>	<b>4,7</b>	<b>-0,3</b>	<b>0,90</b>	<b>5,1</b>	<b>7,0</b>
M01 Employés et opérateurs de l'informatique	26	12,7	-12,4	70,0	69,7	3,2	-0,5	0,67	3,7	3,8
M07 Techniciens de l'informatique	146	10,5	-11,7	66,5	69,5	5,8	-0,9	0,66	4,3	14,6
M09 Ingénieurs de l'informatique	297	4,0	-15,5	65,5	85,2	1,7	-0,7	1,36	2,6	1,5
<b>N Études et recherche</b>	<b>324</b>	<b>3,4</b>	<b>-16,6</b>	<b>68,5</b>	<b>86,7</b>	<b>0,0</b>	<b>-3,9</b>	<b>0,34</b>	<b>3,9</b>	<b>6,2</b>
N00 Personnels d'études et de recherche	324	3,4	-16,6	68,5	86,7	0,0	-3,9	0,34	3,9	6,2
<b>Q Banque et assurances</b>	<b>583</b>	<b>2,9</b>	<b>-6,8</b>	<b>66,9</b>	<b>77,5</b>	<b>-0,9</b>	<b>-0,1</b>	<b>0,82</b>	<b>0,1</b>	<b>-2,0</b>
Q00 Employés et techniciens de la banque	199	4,5	-7,6	68,6	74,5	3,6	-1,2	0,66	4,6	8,5
Q10 Employés et techniciens des assurances	177	2,4	-0,4	64,6	74,6	-4,2	0,7	1,42	-3,4	-14,5
Q20 Cadres de la banque et des assurances	207	1,7	-12,5	64,4	93,1	8,2	2,1	0,47	6,5	-1,5
<b>R Commerce</b>	<b>2 688</b>	<b>10,4</b>	<b>-4,9</b>	<b>65,9</b>	<b>54,8</b>	<b>3,2</b>	<b>1,2</b>	<b>0,69</b>	<b>2,3</b>	<b>2,8</b>
R00 Caissiers, employés de libre service	279	19,2	-1,8	65,2	23,2	3,0	2,3	0,85	0,6	6,4
R10 Vendeurs	905	13,4	-5,1	66,8	51,8	5,8	0,9	0,58	4,6	1,4
R20 Attachés commerciaux et représentants	520	6,5	-6,2	66,8	90,2	2,3	0,8	1,03	1,0	-2,9
R30 Maîtrise des magasins et intermédiaires du commerce	483	1,6	-6,3	65,1	73,9	5,1	-0,3	1,08	5,0	6,1
R40 Cadres commerciaux et technico-commerciaux	501	10,9	-6,9	63,6	89,3	7,5	1,0	0,48	6,8	5,2
<b>S Hôtellerie, restauration, alimentation</b>	<b>926</b>	<b>11,0</b>	<b>-2,6</b>	<b>70,4</b>	<b>47,8</b>	<b>2,8</b>	<b>1,7</b>	<b>1,09</b>	<b>1,2</b>	<b>-1,8</b>
S00 Bouchers, charcutiers, boulangers	269	4,4	-5,4	71,4	70,1	-1,0	-0,5	0,96	-0,5	3,2
S10 Cuisiniers	327	14,2	-1,9	69,5	47,0	7,1	2,4	1,22	3,7	3,6
S20 Employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie et de la restauration	331	12,8	-2,8	71,3	43,3	-0,4	1,2	1,00	-1,0	-8,7
<b>T Services aux particuliers et aux collectivités</b>	<b>3 086</b>	<b>10,6</b>	<b>-5,5</b>	<b>61,2</b>	<b>48,6</b>	<b>4,5</b>	<b>0,3</b>	<b>0,49</b>	<b>4,8</b>	<b>2,0</b>
T00 Coiffeurs, esthéticiens	209	10,1	-5,8	68,6	68,4	8,2	-2,7	0,46	11,6	7,9
T10 Employés de maison	386	6,1	-8,4	58,2	65,6	-0,8	1,3	0,53	-0,6	17,4
T21 Aides à domicile et aides ménagères	464	11,5	-6,8	60,9	48,4	3,0	0,4	0,38	0,3	5,8
T22 Assistants maternels	396	15,0	-6,2	59,0	70,4	2,7	-1,7	0,31	5,9	16,6
T30 Agents de gardiennage et de sécurité	216	16,7	-9,9	64,6	60,5	2,4	0,1	0,74	3,3	9,3
T40 Agents d'entretien	1 101	11,4	-2,6	61,0	32,9	4,5	1,3	0,54	2,9	-8,2
T60 Employés des services divers	314	0,7	-1,3	62,1	46,9	29,4	4,3	1,70	22,4	17,1
<b>U Communication, information, art et spectacle</b>	<b>436</b>	<b>18,5</b>	<b>-1,2</b>	<b>49,0</b>	<b>16,3</b>	<b>-0,9</b>	<b>0,4</b>	<b>0,60</b>	<b>0,8</b>	<b>9,6</b>
U00 Professionnels de la communication et de l'information	148	15,3	-5,7	60,5	58,7	13,8	-0,7	0,21	13,6	-8,3
U10 Professionnels des arts et des spectacles	288	20,1	0,0	45,5	11,6	-2,0	0,0	0,75	-0,3	12,5
<b>V Santé, action sociale, culturelle et sportive</b>	<b>1 931</b>	<b>4,6</b>	<b>-7,7</b>	<b>67,4</b>	<b>48,8</b>	<b>5,1</b>	<b>1,8</b>	<b>0,83</b>	<b>2,5</b>	<b>4,8</b>
V00 Aides-soignants	492	2,3	-19,2	72,5	56,7	0,3	15,6	0,70	-6,1	36,1
V10 Infirmiers, Sages-femmes	489	1,1	-11,4	78,1	64,1	1,0	0,5	1,24	0,5	16,3
V30 Professions para-médicales	342	3,3	-7,5	65,2	69,4	3,6	1,0	0,62	2,7	10,9
V40 Professionnels de l'action sociale, culturelle et sportive	608	9,6	-5,5	65,4	40,9	4,7	-0,6	0,84	4,2	-2,5
<b>TOTAL de ces familles professionnelles</b>	<b>20 863</b>	<b>8,6</b>	<b>-3,8</b>	<b>63,5</b>	<b>45,1</b>	<b>0,5</b>	<b>1,3</b>	<b>0,70</b>	<b>-1,3</b>	<b>-3,4</b>
Agriculture, marine, pêche	370	13,6	-1,2	63,0	13,0	-8,6	1,6	1,28	-10,0	-25,1
Bâtiment, travaux publics	1 743	8,2	5,6	67,4	42,8	-0,1	5,7	0,64	-6,4	-15,9
Industrie	3 722	5,8	-3,0	62,8	43,4	-2,3	3,1	0,82	-5,7	-5,1
Tertiaire	15 028	9,1	-4,8	63,1	48,2	2,5	0,7			